

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 8

Artikel: Un conflit dans l'industrie du tabac au Tessin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il ressort des comptes que la majorité des Centrales nationales, parmi celles-ci plusieurs Centrales des pays neutres, ont cessé de payer la cotisation. Nous espérons que la prochaine conférence apportera un changement à cet état de choses, en en supprimant la cause même.



Un conflit dans l'industrie du tabac au Tessin

Un peu de statistique

Il existe 23 manufactures de tabacs et cigares dans le canton du Tessin: la *Fabbrica Tabacchi* (la plus importante du canton) et la *Fabbrica Tabacchi e Sigari Gioanelli, Marzionni e Bazzi* à Brissago; la *Fabbrica Sigari di Locarno*, les manufactures *Bernasconi Antonio* et *Fratelli Ceppi* à Stabio; la *S. A. Polus* et les *Frères Summerer* à Balerna; la manufacture *Bernasconi Gaetano* à Novazzano; les fabriques de cigares *Olimpio Fossati, Camponovo Appollonio* et *Romani Francesco* à Pedrinate; la *Fabbrica Graf-Oetbach* à Castel S. Pietro; la manufacture *Rapardoli* à Ligornetto; les manufactures *Carlo Pereda, Clemente Cattaneo, la Nazionale, Giuseppe Pedroli, Ernesto e Carlo Camponovo, l'Industria Ticinese, Pasquali Antonio, Bianchi Ernesto, Antonio Fontana*, plus trois autres petites fabriques, à Chiasso.

1300 ouvrières environ travaillent dans ces manufactures.

Prospérité patronale

La plupart de ces manufactures sont très prospères. Actuellement, elles écoulent leurs produits — principalement des cigares Virginia et Toscani — dans le Tessin et surtout en Suisse française et en Suisse allemande où les brissagos sont devenus à la mode dans le monde des fumeurs. Nous avons signalé l'année dernière les dividendes de 15, 20, 30 et jusqu'à 40 pour cent distribués à ses actionnaires par la grande fabrique de Brissago. Bien qu'ils ne réalisent peut-être pas des gains aussi élevés, les autres fabricants, à l'exception de trois ou quatre, vivent tous dans l'aisance et le bien-être. M. Carlo Pereda est propriétaire d'une superbe villa. Plusieurs possèdent de grands domaines agricoles, et revêtent des fonctions officielles rétribuées — ainsi M. Ceppi, qui est préposé à l'office des poursuites et faillites. Certains sont conseillers communaux, conseillers municipaux. D'opinion progressiste en politique, dans le domaine des rapports entre capital et travail, ils sont de parfaits réactionnaires.

Misère ouvrière

Cette prospérité est faite de la misère des ouvrières qui sont exploitées bien autrement

encore que dans certaines manufactures de la Suisse française et allemande, pourtant réputées sous ce rapport. On en jugera par les chiffres suivants dont nous certifions l'authenticité: En Suisse allemande on paye fr. 6.50, 7.— et jusqu'à 7.30 aux ouvrières pour la confection de 1000 virginia ou toscani. Dans le Tessin, M. *Ceppi* à *Stabio*, qui détient le record en fait de salaires de famine, paye fr. 2.50, les fabricants de *Pedrinate* fr. 3.20, ceux de *Chiasso* fr. 3.50 et ceux de *Locarno* et *Brissago* fr. 3.80 à fr. 4.—. A *Pedrinate*, il y a des ouvrières qui travaillent onze heures par jour pour gagner de fr. 0.80 à 1.50, soit de 7 à 12 centimes l'heure. Le voyageur parcourant de bon matin ou le soir la région de *Mendrisio* rencontrera sur les routes des groupes nombreux de jeunes filles et de femmes. Ce sont des cigarières qui partent de leurs villages à 5 heures et demie du matin ou qui rentrent à 7 heures et demie à 8 heures du soir, qui font ainsi deux à trois heures de route chaque jour, hiver comme été, pour aller travailler dans les fabriques de cigares de *Chiasso* et gagner péniblement fr. 1.50 à 2.50 par jour. C'est presque incroyable et pourtant c'est la vérité.

L'action de l'organisation

Voici trois ans que la Fédération suisse des ouvriers de commerce, des transports et de l'alimentation a entrepris de grouper ces ouvrières pour leur donner la force de pouvoir arracher aux fabricants les améliorations importantes qui s'imposent. Quelques résultats ont déjà été obtenus. Après un boycott dont elle ne s'est pas encore complètement relevée, la fabrique de cigares de *Locarno* a dû signer un tarif et reconnaître l'organisation. La grève de *Brissago*, l'année dernière, a abouti à la conclusion d'une convention avec la Grande Fabrique, et la fabrique *Gioanelli, Marzionni & Bazzi* vient d'accepter un contrat collectif. Les fabricants de *Locarno* et *Brissago* payent actuellement les plus hauts tarifs dans le canton, preuve nouvelle de la valeur de l'organisation professionnelle. Un contrat collectif a également été accepté dernièrement par le fabricant *Bernasconi Antonio* à *Stabio*, lequel a concédé amiablement une augmentation de salaire de 15%.

Un lock-out à Pedrinate

Il y a quelques jours, la fédération faisait parvenir aux trois fabricants de *Pedrinate*, au nom des ouvrières, organisées depuis peu, un projet de contrat collectif et proposait une entrevue pour discuter à ce sujet et rechercher une base d'entente.

Tous les patrons, tant soit peu raisonnables et intelligents, qui connaissent la fonction sociale

et légale que remplit l'organisation, répondent soit négativement, soit affirmativement ou font des contre-propositions, lorsqu'ils reçoivent des propositions semblables. Ils ne refusent en tout cas jamais la discussion.

Ceux de Pedrinate n'ont pas répondu. Ils voulaient même nous retourner les projets de contrat et les lettres pourtant très courtoises qui les accompagnaient, mais un restant de pudeur les a retenus.

Pour toute réponse, le lundi 2 juillet ils ont fermé leurs fabriques, jetant brutalement sur le pavé les ouvrières, sans leur donner le préavis de 14 jours, prévu par la loi sur les fabriques.

Motif avoué du lock-out: la constitution du syndicat ouvrier et l'envoi du projet de contrat. Ces messieurs ont déclaré qu'ils ne viendront à un arrangement qu'à la condition que les ouvrières quittent l'organisation.

Ils sont eux-mêmes syndiqués pour l'achat du tabac et l'établissement des prix de vente (les fumeurs savent dans quelles proportions ces prix ont augmenté depuis quelques temps), mais ils nient ce même droit à leurs ouvrières.

La grève à Stabio

A Stabio, le fabricant Ceppi (celui qui paye encore fr. 2.50 pour la façon de 1000 cigares) ayant refusé d'accepter le même tarif que son concurrent, M. Bernasconi, les ouvrières se sont mises en grève le 16 juillet. M. Ceppi a demandé l'intervention de la gendarmerie. Il a frappé brutalement plusieurs grévistes. Plainte pénale a immédiatement été déposée contre lui.

Appel à la solidarité

Derrière les fabricants de Pedrinate et M. Ceppi, il y a les fabricants de Chiasso, et particulièrement M. Carlo Pereda, qui poussent à une lutte acharnée contre le droit d'association des ouvrières et la hausse des tarifs. Les ouvrières de Chiasso ont tenté plusieurs fois de s'organiser; chaque fois leurs tentatives ont échoué devant les menaces des patrons. C'est donc une lutte sérieuse, dans laquelle elles sont engagées. Elles n'en sortiront victorieuses que si tous les ouvriers et employés et tous nos camarades fumeurs les soutiennent moralement, en s'abstenant dès aujourd'hui d'acheter des cigares de Chiasso, de Pedrinate et du fabricant Ceppi à Stabio. H. Viret.



Dans les fédérations

Ouvriers du bâtiment. — Après trois semaines de lock-out et deux mois de grève, les ouvriers du bâtiment de Zurich ont repris le travail après avoir obtenu un succès très appréciable. Ils sont fiers de la victoire remportée sur la Fédération des entrepreneurs en bâtiment.

Ces derniers refusaient même au printemps dernier d'entrer en pourparlers avec les représentants ouvriers, si au préalable ils ne retiraient pas leur revendication concernant la diminution du temps de travail. La pression des ouvriers du bâtiment fut cependant trop forte. Les entrepreneurs durent céder. Un accord put être obtenu le samedi 14 juillet, grâce à l'intermédiaire des autorités cantonales et communales de Zurich. L'entente prévoit qu'à partir du 13 août 1917, la journée de 9 $\frac{1}{2}$ heures sera introduite, à partir du commencement d'octobre 1918 celle de 9 heures. Le salaire moyen fut fixé à 92 ct. pour les maçons, 73 ct. pour les terrassiers, 71 ct. pour les manœuvres et 51 ct. pour les porteurs. Ce taux sera augmenté jusqu'au printemps 1919 successivement à 1 fr. par heure pour les maçons, à 80 et 78 ct. pour les terrassiers et manœuvres et 56 ct. pour les porteurs. Si le renchérissement s'aggrave encore au cours des années 1918 et 1919, des allocations de renchérissement sont prévues. Avec l'entrée en vigueur de cette entente, l'interdit sur les places de Zurich et d'Oerlikon est levé et les ouvriers du bâtiment sont libres d'accepter du travail à partir du 16 juillet.

Fédération des relieurs. — Le compte rendu de l'année 1916 présente un tableau réjouissant. L'effectif des membres a augmenté de 966 à 1087. L'administration financière est séparée pour la caisse générale, la caisse de chômage, la caisse de maladie et la caisse d'invalidité, si bien que le degré de prospérité de chacune de ces institutions de secours peut facilement être reconnu. Nous constatons le tableau suivant:

	Caisse générale fr.	Caisse de chômage fr.	Caisse de maladie fr.	Caisse d'invalidité fr.	Caisse de décès fr.
Recettes	29,364.72	7,842.46	33,553.10	15,751.95	8,760.56
Dépenses	17,787.09	4,173.05	19,171.80	—	659.—
Solde	11,577.63	3,669.41	14,381.30	15,751.95	8,101.56

Le solde de l'année écoulé est compris dans les recettes. La caisse d'invalidité n'effectue pas encore de paiement, le noviciat de 10 ans n'étant pas encore écoulé. La fortune de la fédération est de fr. 75,438.07.

La fédération a conclu une convention avec la Fédération des patrons relieurs. Quelques mouvements pour l'obtention d'allocations de renchérissement ont en lieu pendant l'année de rapport. Des allocations de renchérissement furent accordées par 52 maisons, elles varient entre 1 à 6 francs par semaine et 4 à 15 francs par mois, en outre des suppléments pour les enfants. La liste n'est pas complète, mais il faut dire que dans quelques localités les patrons se sont montrés très modestes pour ce qui concerne le versement de ces allocations.

Malgré la guerre, la Fédération des relieurs s'est très bien développée, et sa base financière est devenue plus solide.

Fédération des ouvriers des communes et de l'Etat de la Suisse. — Au cours des trois dernières années, cette organisation a dû surmonter des crises intérieures pénibles. Il sembla plusieurs fois que toute la fédération qui donnait lieu à tant d'espoirs justifiés sombrerait dans les difficultés qui se présentaient. Mais un revirement se fit remarquer en 1916. Les sections qui avaient quitté l'organisation centrale entrèrent de nouveau dans son sein et le nouveau comité central mit tout en œuvre pour affirmer la confiance des membres envers l'organisation. Il faut lui en être d'autant plus reconnaissant qu'il n'avait plus de secrétaire permanent à sa disposition.

Le comité central dut accomplir un travail considérable ensuite de plusieurs mouvements concernant la revendication d'allocations de renchérissement. Les relations furent surtout fort difficiles avec la direction des salines rhénanes suisses qui ne veut pas reconnaître la

fédération comme représentante des ouvriers. Les relations avec le Département militaire laissèrent de même beaucoup à désirer.

Les recettes de la caisse centrale sont de fr. 17,581.61, les dépenses de fr. 16,300.85, la fortune est de fr. 2,571.91. La fédération possède en outre fr. 3,286.15, fortune de la caisse de secours et de représailles.

L'effectif des membres est à la fin de l'année 1916 approximativement de 3400.

Le développement pris par la fédération au cours de l'année écoulée justifie l'espoir que le moment est venu aussi pour les ouvriers des communes et de l'Etat où ils sauvegarderont énergiquement leurs intérêts.

L'assemblée des délégués de l'organisation eut lieu les 12 et 13 mai à la Maison du Peuple de Lucerne. Elle discuta sur un nouveau projet de statuts et sur un règlement prévoyant la création d'une caisse de décès.

Le comité central appuya cette proposition et voulait une centralisation plus forte de la fédération. Après quelques hésitations sur l'opportunité d'une telle mesure, les délégués se mirent résolument à l'œuvre. Une commission examina les projets bien élaborés du comité central, ne les modifia que dans quelques points selon les voeux des sections, et ils furent finalement adoptés presque unanimement. Les projets seront encore soumis à la votation générale des membres.

On peut être très satisfait du travail accompli par l'assemblée des délégués. Si le même esprit anime les membres, la fédération pourra considérer l'avenir sans crainte.

Fédération des aiguilleurs et gardes-voies. — C'est avec surprise que nous avons appris que l'assemblée des délégués de cette fédération, qui a eu lieu à Gösschenen, avait décidé aussi à l'unanimité l'adhésion à l'Union des fédérations syndicales. Nous sommes heureux de cette décision et nous pouvons assurer aux aiguilleurs et gardes-voies que jamais ils ne la regretteront.

Plus la classe ouvrière suisse se réunira dans les rangs de l'Union des fédérations syndicales, plus celle-ci pourra sauvegarder vigoureusement ses droits et intérêts dans toutes les questions de nature générale.

Le Secrétariat ouvrier du Canton de Thurgovie comprend désormais 64 sections et 3200 membres contre 61 sections et 2500 membres en 1915. Pour remédier aux difficultés financières dans lesquelles le secrétariat se trouvait momentanément, la Fédération des ouvriers sur métaux lui accorda une subvention unique de 200 francs. Le secrétariat fut en outre subventionné par la commune d'Arbon avec 100 francs; par la Société d'utilité publique avec 100 francs et par le canton avec 1000 francs. Un certain nombre de sociétés coopératives lui allouèrent aussi des subsides.

Le secrétaire, le camarade Höppli, donna 2560 consultations à 1246 clients, dont 553 étaient organisés. En considération des autres travaux dont le secrétaire est chargé, ce nombre est énorme. Ensuite de l'activité du secrétaire, les clients purent obtenir fr. 40,892.55 pour indemnités d'accidents, fr. 2850.85 pour salaires retenus et fr. 1179.45 pour d'autres cas.

Le secrétariat thurgovien a prouvé au cours de l'année 1916 que sa création était une nécessité.

Jeunesse socialiste. — Nous constatons, selon les données du rapport pour 1916, que le nombre des membres était en 1906 de 180 et qu'à la fin de l'année 1916 l'organisation comptait 4729 membres. Elle comprend 10 Unions cantonales et 20 Unions régionales. Le compte rendu se plaint de l'augmentation minime dans les villes et de la forte fluctuation. Ce dernier phénomène est mis sur le compte du peu d'idéalisme de la jeunesse des villes, la vie des villes blasé les jeunes gens et les rend indifférents. Nous ne voudrions pas appuyer ce

jugement qui nous semble trop sévère; s'il était juste il serait vraiment peu à l'avantage de l'organisation de la jeunesse. Bien au contraire, des milliers de camarades ont pris une part active au mouvement du Parti et de l'organisation syndicale dès leur sortie de l'école et ils ont persévétré dans leur action pendant des dizaines d'années sans que l'on se soit aperçu que leur enthousiasme fut émoussé. Le nombre des abonnés au journal est de 1400. Un total de 160,000 exemplaires furent vendus en 1916. Il faut encore ajouter à ce chiffre 32,000 exemplaires de *l'Internationale de la jeunesse*.

L'œuvre d'éducation est commentée comme suit par le rapporteur: «Ce n'est pas notre tâche d'apprendre et de prêcher le socialisme, mais de le vivre et de le créer. C'est dans ce sens que nous continuerons aussi à l'avenir notre travail d'éducation.» Nous avouons que nous ne nous promettons rien de ce programme. La participation à la propagande révolutionnaire lors de luttes, d'actions, de démonstrations, sans avoir la conviction intime de l'utilité de ce que l'on fait, conviction que l'on ne peut atteindre que par un travail d'éducation et de réflexions sérieux, voilà ce qui est cause que la jeunesse devient de plus en plus blasée sur les faits de la vie quotidienne.

Le travail en commun avec le Parti et les organisations syndicales est désigné comme amical en général, cependant des explications fort animées ont eu lieu.

Le comité central ne veut pas renoncer à une partie de son indépendance; il dit: «L'indépendance de notre organisation est notre plus haut principe.» C'est justement en ce moment que la question de l'indépendance de l'organisation de la jeunesse est de nouveau actuelle. Le Parti et l'Union des fédérations syndicales cherchent une solution satisfaisante. Une telle solution ne sera réalisable que dans le cadre d'une subordination. Nous espérons dans l'intérêt de la cause que l'organisation de la jeunesse se ravisera.

Les recettes et les dépenses balancent avec environ 26,000 francs. Sous les recettes figurent, il est vrai, seulement 1452 francs comme cotisations des sections, à côté de 2800 francs pour cotisations volontaires et près de 10,000 francs pour le journal. La semaine d'économie a rapporté 2361.80 francs.

Tout le rapport laisse l'impression que l'on a travaillé assidûment. Mais on nous permettra de dire que l'on s'est bien des fois mêlé d'actions et que l'on s'est souvent occupé d'affaires dans lesquelles l'organisation de la jeunesse n'obtiendra jamais un succès durable.



Mouvement syndical international

Fédération allemande des ouvriers sur métaux

Le deuxième congrès de guerre de cette fédération a eu lieu du 27 au 30 juin, à Cologne. D'importantes décisions de principe y furent prises. Les différentes sections étaient représentées par 118 délégués; des délégués de l'U. S. I. étaient également présents, ainsi que des délégations de différents pays neutres. Le président Schlicker constata dans son discours d'ouverture, que la concentration des entreprises avait fait de grands progrès, d'où la cohésion des syndicats était plus nécessaire que jamais. Il regrette qu'une scission ait lieu dans l'organisation politique du mouvement ouvrier moderne et que la lutte soit menée avec des armes empoisonnées. L'orateur défend l'attitude de la fédération dans la question du service civil, et particulièrement sa position particulière à l'office de guerre. L'opposition, c'est-à-dire les délégués qui n'approuvent pas l'attitude du comité central de la fédération, avaient chargé le camarade Dissmann, secrétaire du parti socialiste à Francfort s. M., de